

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 5 mars 2024 à 19 h 05 au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à laquelle séance sont présents :

Monsieur le maire	Réjean Rajotte
Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Micheline Martel,

Sont également présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter les demandes de dérogation mineure soumise à la consultation publique mentionnée dans les avis publics donnés sur le sujet le 15 février 2024.

2 Consultation sur la demande de dérogation mineure pour l'adresse 375, 6^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, lot numéro 1 956 848.

2.1 La directrice générale présente la nature et les effets de la demande de dérogation mineure.

2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est adressée à l'égard du Règlement dans son ensemble ou en partie.

3 Consultation sur la demande de dérogation mineure pour l'adresse 680-682, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot, lot numéro 1 956 847.

3.1 La directrice générale présente la nature et les effets de la demande de dérogation mineure.

3.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est adressée à l'égard du Règlement dans son ensemble ou en partie.

4 Consultation sur la demande de dérogation mineure pour l'adresse 675, rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, lot numéro 1 956 643.

Cette consultation est reportée à une date ultérieure, laquelle sera confirmée par un avis public.

5 Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation des demandes de dérogation mineure, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 09.

La directrice générale et
greffière-trésorière,


Micheline Martel, OMA

Le maire,


Réjean Rajotte